

APPEL À CANDIDATURE BELLEVUE EN SCENE 2020

Chers tous,

La nouvelle équipe du DIAM est à pied d'œuvre pour mettre la 11^{ème} édition de BELLEVUE EN SCÈNE sur les rails ! Le festival se déroulera cette année les 18-19-20 septembre 2020, avec le soutien habituel de la FNCTA, de la municipalité de Montberon et de la Communauté de Commune des Coteaux de Bellevue. Nous bouillons déjà d'impatience de vous recevoir et de partager avec vous de croustillants moments de théâtre. A très bientôt !

DATE LIMITE DE DEPOT DU DOSSIER
10 MARS 2020



LE DOSSIER DE CANDIDATURE COMPREND :

- 1 fiche de candidature à remplir (dernière page de ce document)
- Le règlement intérieur - dûment signé - par le responsable de la troupe
- Des photographies couleur de bonne qualité du spectacle (papier ou numérique)
- Un planning des futures dates et lieux de représentation (avant juin 2020)
- Un descriptif et un historique de la troupe
- Une affiche du spectacle
- Une copie de l'autorisation SACD si nécessaire
- Un dossier de presse, éventuellement
- La copie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile.

COMMENT REMPLIR ET RENVOYER CE DOSSIER :

- Soit sous la forme numérique : remplissez le formulaire de la fiche de candidature, signez-là (avec l'outil signer de votre lecteur de pdf) et cliquez sur le bouton ENVOYER LE DOSSIER PAR MAIL. Joignez-y les autres documents (photos, affiches, autorisation, etc...)
- Soit par courrier postal : remplissez le formulaire de la fiche de candidature et cliquez sur le bouton IMPRIMER LE DOSSIER POUR L'ENVOYER PAR COURIER. Envoyer le dossier à l'adresse suivante : Evelyne Cocault, 1 bis impasse Lichard 31140 AUCAMVILLE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU FESTIVAL DE THÉÂTRE AMATEUR BELLEVUE EN SCÈNE 18-19-20 SEPTEMBRE 2020

1. ORGANISATEURS

Le Comité d'organisation du Festival de théâtre Bellevue en Scène est composé de membres de l'association D.I.A.M. et des représentants de la FNCTA. Tous les engagements pris par le Comité d'organisation ne deviendront effectifs qu'à compter du 31/07/20, date à laquelle la D.I.A.M. aura reçu des assurances quant aux engagements financiers des partenaires.

2. PRINCIPE

Le Festival de théâtre Bellevue en Scène est organisé les 18-19-20 septembre 2020. Ce festival est ouvert aux troupes de théâtre amateurs (non professionnels !). Ces troupes - composées d'adolescents ou d'adultes - devront présenter un spectacle abouti et/ou des animations extérieures. Le festival a pour objet de contribuer au développement et à la diffusion du théâtre auprès du plus grand nombre ce, notamment, grâce à un tarif abordable. Il proposera également des pièces jouées par des adolescents ou pour le jeune public .

Nota : Les organisateurs demanderont à ce que les enfants de moins de 10 ans soient accompagnés par au moins un adulte (un adulte pour huit enfants). De par leur statut d'amateurs, les troupes ne peuvent prétendre à aucun cachet.

3. PARTICIPATION

Ce festival décernera les récompenses (prix du Public, prix du Jury) après le dépouillement des votes lors du dernier spectacle. Les comédiens et le ou les techniciens (au maximum 2) des troupes participantes bénéficient d'un repas gratuit et d'une entrée gratuite à l'un des spectacles.

Ensuite, les troupes ont la possibilité d'acheter leur place à un tarif préférentiel (1€ par billet). Les troupes ayant parcouru plus de 180 Km (aller-retour) - pour participer au festival - pourront se voir attribuer une indemnité kilométrique de transport (déterminée après bilan financier du festival). Le montant maximum de cette indemnité ne pourra excéder 250€ TTC.

Les troupes se doivent de collaborer à la pleine réussite de la manifestation en participant également, en tant que spectateurs, à un ou plusieurs autres spectacles. A cet effet, l'hébergement de ceux qui le souhaitent sera facilité.

Les troupes s'engagent à promouvoir le festival dans leur réseau, ville d'origine et connaissances.

4. PROGRAMMATION - DATE - LIEU

Le festival a lieu à Montberon, les 18, 19 et 20 septembre 2020 dans :

1. la salle Brenner
2. la salle de la Maison des Associations
3. la salle Van Gogh
4. la salle Fred Astaire

La programmation est réalisée à l'initiative des organisateurs. Les animations en extérieur et le théâtre de rue seront présentés dans l'ensemble du village avec une convergence finale vers la salle des fêtes de Montberon.

5. DÉCOR ET RÉGIE

Les spectacles de théâtre sont présentés dans la Salle Brenner de la salle des Fêtes .Chaque troupe apporte ses décors et accessoires et s'adapte aux équipements de la salle. La troupe s'oblige à venir avec son ou ses techniciens, à décharger, à monter et à démonter les décors dans les temps limites précisés sur le dossier de candidature.

IMPORTANT : Le temps de réglage du son et des lumières fait partie intégrante du temps de préparation indiqué. Les réglages sont effectués par le technicien de la troupe, aidé si nécessaire par le régisseur du festival.

Les horaires des représentations devront être respectés.

Les troupes devront libérer le plateau de leurs décors et accessoires dès la fin de chaque représentation. Le délai maximum d'installation et désinstallation ne peut excéder 45 minutes.

6. DURÉE, TYPE DE SPECTACLE ET PUBLIC CONCERNÉ

Suite aux retours des années passées, le Comité d'Organisation attachera une grande attention aux critères suivant : Durée du spectacle, Genre de spectacle et public concerné. Le Comité étant redevable de ces informations vis-à-vis de son public, il tient à avoir ces informations dans la fiche d'informations ci-dessous. En cas d'absence de ces informations, le Comité se réserve le droit de ne pas prendre en compte la candidature.

7. SACD - RESPONSABILITÉ

Pour les oeuvres inscrites à la SACD, lors de sa candidature, la troupe doit fournir aux organisateurs une copie de l'autorisation de jouer, dûment remplie. Cette autorisation devra être valide à la date du festival.

Les droits SACD sont à la charge du Festival Bellevue en Scène .

La Mairie de Montberon, ainsi que les organisateurs ne sont pas responsables des accidents corporels et matériels. Il en est de même pour les vols qui pourraient survenir pendant le festival.

Tous les participants doivent être assurés en responsabilité civile.

8. DOSSIER DE CANDIDATURE ET SÉLECTION DES TROUPES

Le dossier de candidature comprend :

- 1 fiche de candidature à remplir (Dernière page du présent document pdf)
- Le règlement intérieur - dûment signé - par le responsable de la troupe
- Des photographies couleur de bonne qualité du spectacle (papier ou numérique)
- Un planning des futures dates et lieux de représentation (avant début juin 2020)
- Un descriptif et un historique de la troupe
- Une affiche du spectacle
- Une copie de l'autorisation SACD si nécessaire
- Un dossier de presse, éventuellement
- La copie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile.

LA SÉLECTION SE TIENDRA LE WEEK-END DU 6 ET 7 JUIN 2020.

Les résultats de la sélection seront rendus publics sur le site du DIAM au plus tard le 10 juin 2020 et par voie de presse au plus tard le 12 juin 2020. Les troupes sélectionnées au Festival de théâtre Bellevue en Scène 2020 seront prévenues dans les quarante-huit heures précédentes.

Dès réception de la notification, chaque troupe de théâtre doit impérativement retourner au secrétariat du Festival :

- la convention définitive
- un chèque de caution d'un montant de 75 €, établi à l'ordre du DIAM
- un visuel (Affiche) haute résolution (A3 300dpi) du spectacle, au formats jpeg ou pdf.
- une présentation de 200 signes (espaces compris, + ou - 10%)
- et, le cas échéant, pour les troupes non adhérentes à la FNCTA, d'un second chèque de participation aux frais de 25 €, également établi à l'ordre du DIAM .

Le défaut de réponse dans un délai de dix jours serait alors considéré comme un refus de participation. La date limite étant fixée au 17 JUIN 2020 pour des questions de logistique.

Le chèque de caution sera débité si la troupe ne respecte pas la convention et ses engagements une fois la programmation définitive établie (sauf cas avéré de force majeure). Dans tous les autres cas, le chèque de caution sera restitué après le festival.

L'inscription au festival BELLEVUE EN SCÈNE implique l'acceptation de l'intégralité de ce règlement.

A cet effet, le responsable de la troupe de théâtre retournera une copie du règlement intérieur dûment signée.

FICHE DE CONDIDATURE BELLEVUE EN SCENE 2020

LA TROUPE

Nom de la troupe

Email de contact

Site web

Nom du contact

Téléphone du contact

Prénom du contact

Autre téléphone

Troupe affiliée FNCTA OUI

NON

Si affiliée FNCTA, N° de license

LE SPECTACLE

Titre

Auteur

Genre

Spectacle Adulte

Spectacle jeune public

Création

OUI

NON

Si oui, N° autorisation SACD

Durée :

Nombre de comédiens

Nombre de techniciens(nes)

Temps de montage (lumières et décors):

Temps de démontage :

Vous préférez jouer :

Vendredi soir

Samedi après-midi

Samedi soir

Dimanche après-midi

Dimanche soir

Dates et lieux où nous pouvons venir voir le spectacle :

Résumé du spectacle en quelques lignes :

LA TROUPE DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU FESTIVAL BELLEVUE EN SCENE et accepte l'ensemble des articles.

FAIT À
LE

SIGNATURE
DU RESPONSABLE

Dossier à renvoyer par mail à contact@associationdiam.com
ou par courrier à Evelyne Cocault, 1 impasse Lichard -31140 AUCAMVILLE